



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le



ID : 069-216902569-20250703-V_DEL_25073_16-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **3 juillet 2025**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	5	10

Date de convocation le **27 juin 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_25073_16

Convention pluriannuelle avec l'Éducation Nationale pour les activités danse destinées au soutien à l'enseignement dans les écoles primaires de Vaulx-en-Velin

Rapporteure: Madame DAHOUM

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Richard **MARION**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, David **LAÏB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Dehbia **DJERBIB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

La municipalité de Vaulx-en-Velin porte un projet d'éducation artistique et culturelle à destination de tous les enfants et les jeunes de son territoire. A ce titre, elle a engagé et signé le Label 100% EAC (Éducation Artistique et Culturelle) avec des objectifs forts de démocratisation culturelle et d'égalité des chances.

Depuis 2014, l'enjeu est de faire venir à l'école des Arts des jeunes de toute la Ville dont les parents appartiennent à toutes les catégories sociales. Pour favoriser l'accès à la pratique de la danse et dans une étroite collaboration Ville-Education Nationale, l'école des Arts investit le temps scolaire.

La danse doit répondre aux enjeux éducatifs du champ d'apprentissage des programmes d'EPS (Éducation Physique et Sportive) et contribuer à l'atteinte des compétences générales attendues du socle. Ces activités doivent permettre aux élèves :

- d'enrichir leur vocabulaire gestuel pour aller vers une motricité plus fine, esthétique, expressive et intentionnelle ;
- d'accepter de présenter collectivement une prestation corporelle devant des spectateurs pour être vu, en sécurité affective et physique ;
- d'accéder à la composition d'une chorégraphie, réalisée collectivement, avec l'aide de l'adulte ou dans une démarche créative plus autonome ;
- d'assurer pour eux et pour les autres des rôles sociaux en alternant entre les rôles de danseur, et de spectateur.

C'est dans ce contexte que l'école des Arts propose aux écoles du premier degré de son territoire des intervenants pour mettre en place des séances danse, dans le cadre de projets pédagogique établis par les enseignants. Ces séances de danse sont réalisées tous les ans auprès des élèves de CP-CE1-CE2-CM1 et CM2 pour toutes les écoles de Ville.

Toutes les écoles peuvent bénéficier de ces interventions selon le processus suivant :

- dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Ville en avril, les enseignants rédigent et dépose un pré-projet danse auprès de l'Éducation Nationale et de la Collectivité ;
- une commission bipartite composée de représentants de la Ville et de l'Éducation Nationale, est chargée d'examiner et d'évaluer les pré-projets en fonction des critères de priorités définis et communiqués en amont (exemples : fonctionnement par cohorte, répartition équitable entre les écoles, cohorte n'ayant pas bénéficié d'interventions l'année précédente...) ;
- la commission attribue à chaque projet une dotation horaire aux classes concernées par le projet ;
- une rédaction définitive des projets est organisée en présence des porteurs de projets pré-validés, des services municipaux et des conseillers pédagogiques ;
- Les projets rédigés en partenariat sont soumis à la validation pédagogique des inspecteurs de circonscription.

Les intervenants de l'école des Arts se rendent dans les différentes écoles afin d'assurer les séances de danse.

Ces interventions nécessitent une convention entre l'Éducation Nationale et la Municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL**Après avoir délibéré, décide,**

- d'approuver la convention pour les interventions danse dans les écoles du premier degré ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec l'Éducation Nationale.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Richard MARION , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 03 juillet 2025.

Pour extrait conforme,

<p>La Maire,</p>  <p>Hélène GEOFFROY</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p> <p>Karim BALIT</p>
---	--

La convention précise les modalités d'intervention pour les groupes d'élèves et le lien avec les structures culturelles de la Ville et de la Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la convention pour les interventions danse dans les écoles du premier degré ;
- autoriser Madame la Maire à signer la convention avec l'Éducation Nationale.